

## Déclaration préalable à la CAPD du 31 mai 2011

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Il y a une dizaine de jours, le maire d'une commune du 94 interpellait le ministre à propos des 16 000 suppressions de postes et des fermetures prononcées dans sa ville. Voici une partie de la réponse de Monsieur Chatel : « Mon ministère a procédé, avec l'ensemble des recteurs, à un large réexamen de l'utilisation des moyens d'enseignement avec pour double objectif d'améliorer l'efficacité de ces moyens et la qualité de l'enseignement » puis il a ajouté « Il s'agit notamment de favoriser l'égalité des chances, la scolarisation des enfants handicapés et de revaloriser le métier d'enseignant.. » De qui se moque-t-on ? Depuis quand l'efficacité et la qualité riment-elles avec fermetures ? Soit Monsieur Chatel méconnaît les conséquences des fermetures de classes au quotidien, soit ce n'est pas SON problème. Dans les deux cas cette langue de bois est difficile à supporter. En augmentant le nombre d'enfants dans les classes, la scolarisation des enfants handicapés est loin d'être favorisée, l'égalité reste à démontrer, quant à la revalorisation, elle ne touche qu'une fraction minime des personnels, brandie en trompe-l'œil par le ministre. Et ce ne sont pas ses propos tenus vendredi dernier dans la Croix qui vont nous rassurer : il dit qu'il veillera à « fermer le moins de classe possible », mais qu'advient-il de ce bel effet d'annonce ?

Les enseignants avec leurs syndicats, les parents et les élus, malgré les fins de non-recevoir, ont manifesté, restent mobilisés et se battront encore pour un plan d'urgence nécessaire aux écoles et établissements du Val de Marne.

Il y a du nouveau du côté des évaluations CM2, enfin pourrait-on dire. Mais que penser de cette évolution ? On s'oriente vers une évaluation sanction en fin d'année, qui pourra, à terme, se transformer en examen d'entrée en 6<sup>ème</sup>. Parallèlement, le collège unique est sur la sellette avec un retour des orientations précoces, nous sommes très

inquiets. Que les évaluations soient en janvier ou en juin ne change pas le fond du problème puisqu'elles ne servent qu'à classer, formater, stresser. Ce ne sont pas de CES évaluations dont nous avons besoin.

Les élections dans la fonction publique sont programmées pour le premier trimestre 2011/2012 et devraient se faire par vote électronique. Au regard des tests qui ont été effectués dans quelques départements, on a observé une baisse très significative de la participation. La difficulté du vote, les problèmes de connections, l'isolement, peuvent amener nos collègues à ne pas voter alors que, jusqu'à présent, la participation était satisfaisante. Ce mode opératoire servira-t-il au torpillage de la représentativité ? Les organisations syndicales, concernées au premier chef, n'ont pas été consultées. Nous vous demandons d'intervenir auprès du ministre pour que les modalités de vote assurent un fort taux de participation, à l'image des précédentes élections.

Nous rappelons que nous n'accepterons aucun licenciement de PES. Un certain nombre d'inspections ont eu lieu avant ou le lendemain du deuxième entretien formatif. Ce fonctionnement, pour le moins particulier, démontre le peu d'intérêt que représentent ces entretiens pour l'institution, qui n'hésite pas à évaluer les collègues avant qu'ils aient pu tenir compte des remarques qui leur ont été formulées.

Et puis, dans la catégorie « il n'y a pas de petites économies », nous dénonçons le départ en retraite anticipée des parents de trois enfants à la date du 30 juin, les privant ainsi de deux mois de salaire.

Après la publication des résultats de la première phase du mouvement, plusieurs remarques s'imposent. Nous constatons une désaffectation des postes de TR. Ce n'est pas moins d'une centaine de postes qui reste libre. C'est une conséquence de la mesure des regroupements des BD et des remplaçants de formation continue. C'est aussi une conséquence de la nouvelle formation initiale qui induit la disparition de nombreux stages de formation continue. Les postes de TR ne sont plus attractifs d'autant qu'ils impliquent un déplacement sur tout le département. 130 postes ASH restent découverts et ne seront pas tenus par des spécialistes. Ce déficit récurrent est insupportable, il peut et doit être comblé. Nous demandons qu'aucun poste spécialisé ne disparaisse et que des faisant-fonctions puissent assurer les missions dévolues à ces postes. L'académie doit organiser la formation des enseignants spécialisés, en cessant de nous dire que personne ne veut plus de ces formations.